

HONORAIRES DE LOCATION DE L'AGENCE (TVA INCLUSE 20%)

Habitation, Mixte(1) et Meublée (1)

Année de référence : 2014

Honoraires à la charge du locataire

*Zone « non tendue »*

*Zone « tendue »*

*Zone « très tendue »*

*Drancy, Le Blanc Mesnil,  
Bobigny, Noisy Le Sec*

*Paris, Les Lilas, Pantin,  
Saint Denis*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ / m <sup>2</sup> TTC	10€ / m <sup>2</sup> TTC	12€ / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup> TTC	3€ / m <sup>2</sup> TTC	3€ / m <sup>2</sup> TTC

Honoraires à la charge du bailleur \*

Honoraires d'entremise et de négociation	200€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5% € TTC du loyer annuel hors charges
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup> TTC*

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Aout 2014.

Date d'application 23/07/2019

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21<sup>®</sup>**